

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 avril 2013

---

**OUVERTURE DU MARIAGE AUX COUPLES DE MÊME SEXE - (N° 922)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 2908

présenté par  
M. Mariani  
-----**ARTICLE 4 BIS**

À l'alinéa 2, après le mot :

« civil »,

insérer les mots :

« et du code des transports ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de cohérence avec la position défendue par l'auteur sur ce texte, opposé à l'ouverture de l'institution du mariage aux couples de personnes de même sexe.